



SECHERESSE

BULLETIN SECHERESSE - DREAL NORD-PAS DE CALAIS
16 AU 31 JUILLET 2009

Début de sécheresse dans certains secteurs

A la fin juillet, la situation est normale excepté dans trois secteurs où l'on a atteint les seuils de vigilance: deux en eaux superficielles, un en eaux souterraines.

Eaux souterraines

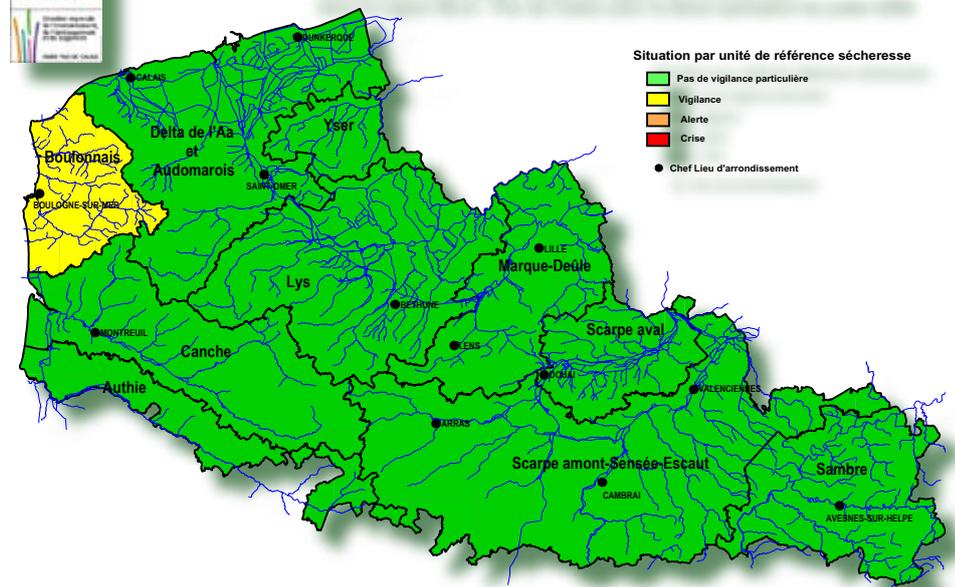
Pour les nappes, la vidange se poursuit dans tous les secteurs et notamment dans le Boulonnais qui passe en vigilance.

Eaux superficielles

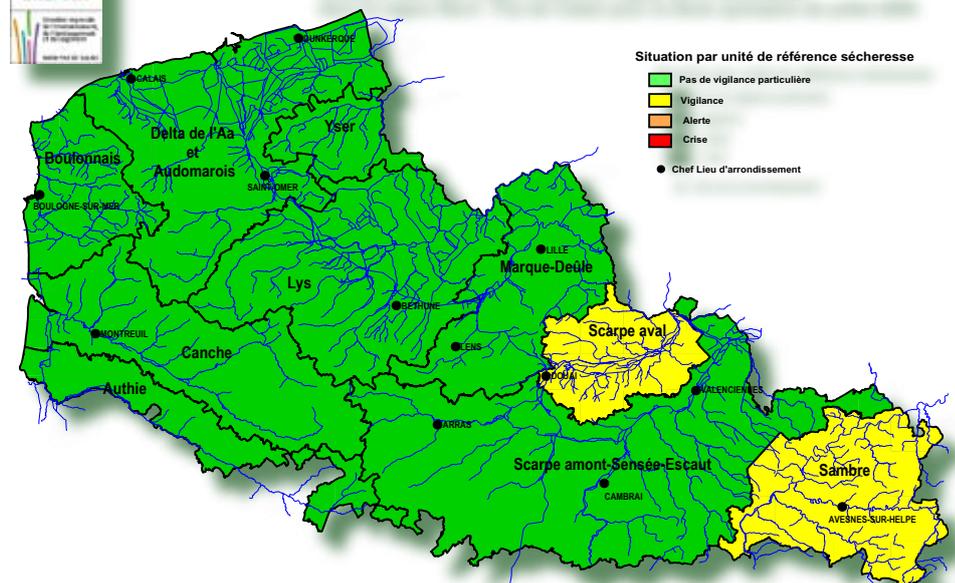
Les indicateurs pour les eaux superficielles n'appellent pas de vigilance particulière à l'exception de la Scarpe aval et de la Sambre.



Situation des eaux souterraines au regard de la sécheresse dans la région Nord - Pas de Calais pour la 2^{ème} quinzaine de juillet 2009.



Situation des eaux superficielles au regard de la sécheresse dans la région Nord - Pas de Calais pour la 2^{ème} quinzaine de juillet 2009.



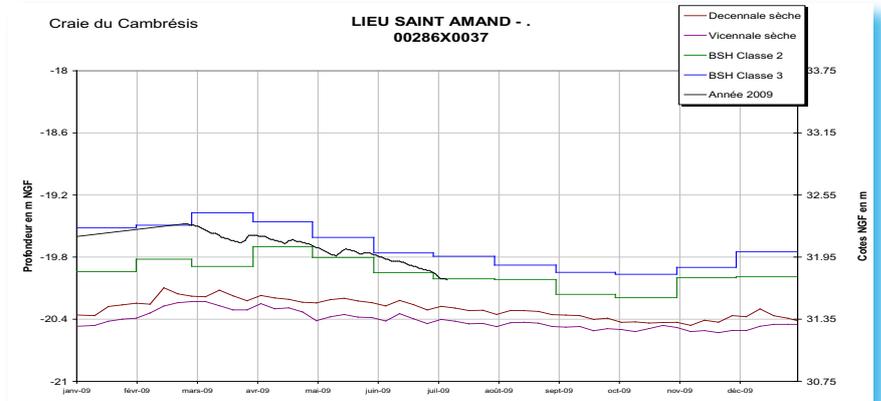
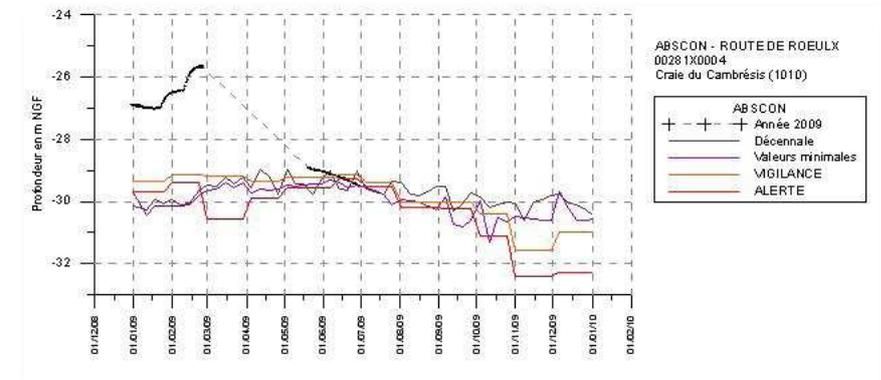
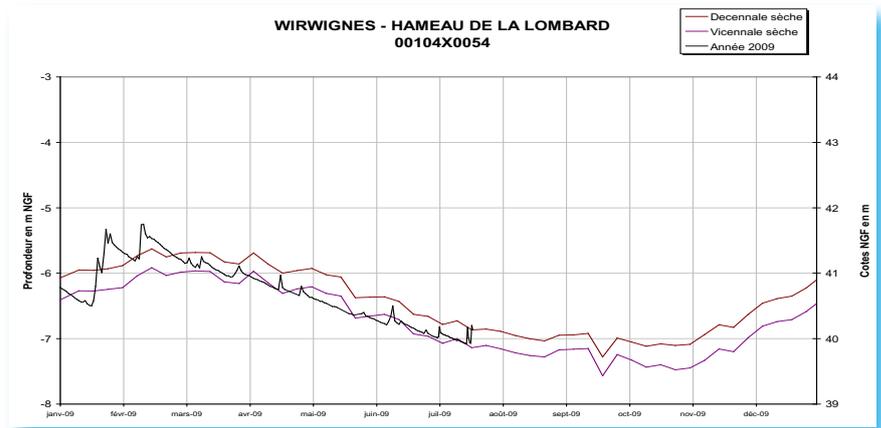
LES EAUX SOUTERRAINES

La décharge des nappes se poursuit partout

Le secteur du Boulonnais est en vigilance

La nappe est située en dessous du seuil décennal mais au dessus du seuil vicennal sec : l'unité de référence est donc placée en vigilance. La situation de la nappe du Boulonnais, aquifère non crayeux à faible inertie, s'explique par deux années successives de faible recharge. En effet, les périodes de recharges hivernales 2008 et 2009 (octobre-mars) ont accusé un déficit de précipitation efficace de l'ordre de 25 %.

Pour le secteur de la Scarpe aval, le piézomètre d'Abscon a atteint le seuil d'alerte, le piézomètre est cependant influencé par un pompage d'eau potable à proximité immédiate. L'analyse des hauteurs piézométriques pour des points de mesure situés à proximité permet de relativiser cette situation. Ainsi, à Lieu St Amand, les niveaux de la nappe sont proches des niveaux moyens, bien au dessus des seuils décennaux et vicennaux. La situation est d'autant moins préoccupante à Rieualy : les niveaux piézométriques à ce piézomètre sont supérieurs ou égaux à la décennale humide, donc bien au dessus du seuil décennal sec.



Unité de référence sécheresse	1ère quinzaine de juillet	2ème quinzaine de juillet
Boulonnais	Vigilance	Vigilance
Canche	RAS	RAS
Authie	RAS	RAS
Audomarois et	RAS	RAS
Yser	RAS	RAS
Lys	RAS	RAS
Marque-Deûle	RAS	RAS
Scarpe Aval	RAS	RAS

RAS Vigilance Alerte Crise

Conditions de franchissement des seuils

Les seuils de vigilance, d'alerte ou de crise sont franchis dès que les profondeurs de la moyenne pondérée des piézomètres de référence du réseau principal de l'unité de référence sont supérieures à la profondeur des seuils correspondants pour deux mesures consécutives à deux semaines d'intervalle.

LES EAUX SUPERFICIELLES

Baisse des débits normale pour la saison

Deux secteurs en vigilance

Les débits des cours d'eau poursuivent leur baisse amorcée au printemps dernier. Deux secteurs sont en vigilance : la Sambre et la Scarpe aval. La baisse des débits devrait se poursuivre au cours des prochaines semaines.

Les relevés de terrain effectués par l'ONEMA dans le cadre du Réseau d'Observation de Crise des Assecs (ROCA) sur le département du Nord indiquent une dégradation du débit sur le Montbliard, affluent de l'Helpe mineure.

Unité de référence	15-31 juillet 2009
Boulonnais	RAS
Canche	RAS
Authie	RAS
Audomarois et delta de l'Aa	RAS
Yser	RAS
Lys	RAS
Marque-Deûle	RAS
Scarpe Aval	Vigilance
Scarpe amont-Sensée-Escaut	RAS
Sambre	Vigilance

- 1 : écoulement visible acceptable
 2 : écoulement visible faible
 3 : écoulement non visible
 4 : assec

station	Cours d'eau	Commune	coordonnées X	coordonnées Y	campagne 1
Maubeugois	Solre	Solrines	723704	2580200	1
Bavais 2	Tarsy	Saint Aubin	711515	2575170	1
Avesnois	Montbliard	Eppe-Sauvage	731900	2570665	1
Avesnois 3	Rivière	Prisches	700350	2567305	2
Avesnois 2	Helpe mineure	Wignehies	719690	2559000	2

Unité de référence sécheresse	Station	Rivière	Sous-BV (km2)	QMNA5 (m3/s)	Module (m3/s)	VCN3* (m3/s)	Fréquence expérimentale associée (inverse du temps de retour)	Seuils statistiques			Situation / Sécheresse	
								seuil de vigilance : 5 ans	seuil d'alerte : 10 ans	seuil de crise : 20 ans	Station	évolution depuis quinzaine précédente
Boulonnais	Wirwignes	Liane	100	0,27	1,84	0.57	triennale humide	0.32	0.26	0.22	RAS	
Canche	Brimeux	Canche	894	7,1	12	8.95	quadriennale sèche	8.50	7.70	7.10	RAS	
Authie	Dompierre	Authie	784	4,3	7,9	6.56	triennale sèche	5.50	4.80	4.30	RAS	
Audomarois et delta de l'Aa	Wizernes	Aa	392	2,1	5,19	3.52	entre biennale et triennale sèche	2.80	2.50	2.30	RAS	
Yser	Bambecque	Yser	239	0,06	1,73	0.243	quinquennale humide	0.062	0.042	0.031	RAS	
Lys	Delettes	Lys rivière	158	0,68	2,04	1.07	triennale sèche	0.93	0.82	0.74	RAS	
Marque-Deûle	Bouvines	Marque	135	0,12	0,93	0.36	triennale humide	0.12	0.083	0.060	RAS	
Scarpe Aval	Flines-lez-Râches	Courant de Coutiches	48.4	0.04	0.5	0.035	quinquennale sèche	0.040	0.027	0.019	Vigilance	
Scarpe amont-Sensée-Escaut	Thiant	Ecaillon	173	0,61	1,3	0.86	entre biennale et triennale humide	0.61	0.52	0.45	RAS	
Sambre	Taisnières	Helpe Majeure	320	0,38	4,03	0.41	quinquennale sèche	0.43	0.33	0.27	Vigilance	
Sambre	Etroeungt	Helpe Mineure	175	0,29	1,95	0.32	quinquennale sèche	0.35	0.28	0.23	Vigilance	

Les données dont le titre est en italique sont des valeurs qui dépendent de la période étudiée.

Conditions de franchissement des seuils

Les seuils de vigilance, d'alerte ou de crise sont franchis dès que le débit de la station de référence (ou de la moyenne des stations) du réseau principal de l'unité de référence est inférieur au débit-seuil correspondant. Le débit servant à ce calcul est la plus petite moyenne mobile des débits de 3 jours consécutifs (* appelé VCN3), sur la période précédente.

Données brutes non critiquées (susceptibles d'évoluer en fonction de connaissances acquises et exploitées postérieurement à la date de réalisation de ce tableau).



SEUILS PAR UNITE DE REFERENCE

Seuils de vigilance, d'alerte et de crise

L'arrêté cadre interdépartemental « vigilance et gestion des usages de l'eau en cas de sécheresse ou de risque de pénurie » définit dans son annexe III des seuils et les conditions de leur franchissement pour chaque unité de référence (arrêté sur le site internet de la Préfecture du Nord : <http://www.nord.pref.gouv.fr>, rubrique actualités/communiqués de presse).

Dans les bassins versants des départements du Nord et du Pas-de-Calais, l'application du nouvel arrêté interdépartemental « sécheresse » ne conduit pas à la prise de mesures de restriction fin juillet 2009.



Directeur de la publication : Michel Pascal

Conception : Christine Diéval

Réalisation : Bernard Briquet

Photographies : Christine Diéval, Marie Laure Fiegel, Patrick Verdevoye

DREAL Nord Pas de Calais

Division risques naturels hydrauliques et miniers

Données provisoires en fonction de l'état de notre connaissance au 01/08/2009